

Procès-verbal des délibérations examinées en  
Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ  
Réunion du 16 octobre 2023

**Présents** : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Karine GOYENECHÉ, Christelle LAMBERET, René LANDES, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

**Absents excusés** : Christian FEVRE donne pouvoir à Jean-Luc CHEVALLIER, Anne-Hélène DESBOIS donne pouvoir à Christelle LAMBERET, Gilbert CHABOT

**Secrétaire de séance** : Nathalie PERDRIX

**-DELIBERATIONS :**

**Délibération N°1- Constitution de la Commission communale d'aménagement foncier :**

Par délibération du 30 mars 2023, le Conseil municipal a sollicité la constitution d'une Commission communale d'aménagement foncier afin d'engager une procédure d'aménagement foncier sur son territoire, décision qui a été confortée par le Conseil Départemental lors de sa session du 15 mai 2023.

Dans ce cadre le Conseil municipal doit désigner en tant que représentants du Conseil municipal : le maire et un conseiller municipal ainsi que deux conseillers municipaux suppléants.

Il doit également élire le collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis, soit 3 titulaires et 2 suppléants ainsi que des propriétaires forestiers (2 titulaires et 2 suppléants).

Un appel à candidature a été lancé du 15 septembre au 16 octobre.

Au vu des candidatures et après délibération, à l'unanimité sont désignés :

**Représentants du Conseil municipal :**

Titulaires :

1<sup>er</sup> titulaire : Marc ROCHET, maire

2<sup>ème</sup> titulaire : Christian FEVRE, 1<sup>er</sup> adjoint

Suppléants :

1<sup>er</sup> suppléant : Jean-Luc CHEVALLIER, conseiller municipal

2<sup>ème</sup> suppléant : Karine GOYENECHÉ, conseillère municipale

**Elus :**

Propriétaires fonciers :

Titulaires : Etienne CHATARD, Vincent DESBOIS, Yannick BRUNET

Suppléants : Hervé BEREZIAT, Philippe COLLANGE

Propriétaires forestiers :

Titulaires : Vincent AZNAR, Marc DESBOIS

Suppléants : Paul DEMIAS, Christophe BOURGUIGNON

**Délibération N°2- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la mairie :**

Monsieur le Maire présente la lettre de mission proposée par le Cabinet BERTHET LIOGER CAULFUTY consulté en qualité d'architecte-urbaniste, de paysagiste, de géomètre-expert et d'ingénieur et maître d'œuvre VR dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie qui s'inscrit en lien avec le lotissement SEMCODA contigu.

La mission de réalisation de l'opération d'aménagement de l'espace public peut-être décomposée en 2 phases :

- 1- Phase de conception et d'autorisation : établissement des compléments topographiques, étude approfondie de projet d'aménagement jusqu'à l'aboutissement d'une esquisse retenue pour sa mise en œuvre opérationnelle, études des raccordements et gestion des eaux pluviales, chiffrage en coût VRD puis AVP/APD, établissement de la déclaration préalable de travaux...
- 2- Phase d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre : étude de projet, assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux en lien avec SEMCODA, exécution des marchés de travaux, assistance lors des opérations de réception.

Cette mission exclut toute autre prestation ou étude comme l'étude spécifique de la fontaine.

Les honoraires sont forfaitisés à un montant de 17 500€ HT et répartis par phase.

Phase 1 : 6 500€HT

Phase 2 : 11 000€HT

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la lettre de mission proposée par le Cabinet BERTHET LIOGER CAULFUTY.

### **Délibération N°3- ONF : proposition d'état d'assiette pour la campagne 2024 :**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder, au martelage des coupes désignées ci-après,
- Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

<i>Parcelles</i>	<i>Surface de coupe</i>	<i>Destination</i>
414 pour CHALLES (bois de CHALLES)	1ha70	Délivrance (2024)

- Décide pour les bois délivrés, que le partage se fera par feu,
- Désigne comme garants de la bonne exploitation des parcelles d'affouage, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

Pour CHALLES : (Bois de Challes)

M. BONNAND André

M. BAILLOD Roland

Pour ROMANECHÉ : (Bois du devin)

M. GARBE Régis

Pour VILLETTE et HAUTECOURT : (Bois du Fayet)

M. GERAUD Armand

M. LEVET Patrick

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2023

Le secrétaire de séance,

Nathalie PERDRIX



Le Maire,

Marc ROCHET

